

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 29 mars 2023 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SORBIERS s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Mme Marie-Christine THIVANT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : 23 mars 2023

PRESENTS : Mmes et MM Marie-Christine THIVANT – Jacques VALENTIN - Alain SARTRE - Nadine SAURA – Olivier VILLETTELLE – Catherine KOCZURA – Dominique BERNAT - Viviane NEEL – Monique JOASSARD – Christophe FARA – Gérard ROUCOUSE – Mireille GILBERTAS – Michel JACOB – Nathalie COUCHOT - Myriam RAGEYS-FERRET- Xavier MULLER – Séverine ALLEGRA – Ludivine VIOLOT – Marlène DI PIAZZA-TALLON – Sylvain DUPLAY – Jean-Claude DELARBRE - Jocelyne GAGNAL-PIZOT – Julien BONNETON – Adeline DELMAS – Sarah VALLUCHE - Christophe BERGERAC

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : MM. Martine NEDELEC - Eric GALLOT - Marie-Hélène MASSON

PROCURATIONS : Mme Martine NEDELEC à M. Jacques VALENTIN
M. Eric GALLOT à Mme Nadine SAURA
Mme Marie-Hélène MASSON à M.Christophe BERGERAC

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Viviane NEEL

ENFANCE – JEUNESSE – EDUCATION : CONVENTION « ESPACE SANS TABAC » AUX ABORDS DES ECOLES – LIGUE CONTRE LE CANCER

Lancé par la Ligue contre le cancer en 2012, le label « Espace sans tabac » a pour vocation de proposer la mise en place d'espaces publics extérieurs sans tabac.

Dans certains espaces comme les aires de jeux, il est, de par la loi, interdit de fumer. En revanche, d'autres espaces publics extérieurs sans tabac ne bénéficient pas d'une telle interdiction (parcs, abords d'écoles..).

C'est pourquoi la Ligue contre le cancer accompagne les collectivités dans la mise en place d'espaces sans tabac, notamment autour des écoles.

Ce dispositif, couplé à des actions de sensibilisation dans les écoles, contribue à :

- réduire le tabagisme des jeunes et encourager l'arrêt du tabac,
- éliminer l'exposition au tabagisme passif, notamment des enfants,
- promouvoir l'exemplarité et la mise en place d'espaces publics conviviaux et sains,
- préserver l'environnement des mégots de cigarettes et des incendies.

La commune de Sorbiers souhaite s'engager, en partenariat avec la Ligue contre le cancer, dans cette démarche en créant autour de ses écoles élémentaires des espaces sans tabac.

Ces espaces feront l'objet d'un arrêté municipal qui en fixera le périmètre et les modalités d'application.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention « Espace sans tabac » proposé par la Ligue contre le cancer,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes de la convention pour la mise en place d'espaces sans tabac autour des écoles élémentaires,
- **AUTORISE** Madame la Maire à la signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme,
Sorbiers, le 7 avril 2023

La Maire,

Marie-Christine THIVANT

La secrétaire de séance,

Viviane NEEL

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.